



Le maire me refuse un droit de terrasse et en accorde un à 50 mèt

Par **Jg68**, le **06/01/2016** à **21:15**

Bonjour, je demande un droit de terrasse au droit de mon établissement en me conformant à la charte des terrasses de ma ville et le maire me la refuse alors qu'une terrasse est installée à 50 mètres sur le même quai dans exactement les mêmes conditions que je demande. Le maire a-t-il le droit de me la refuser ?